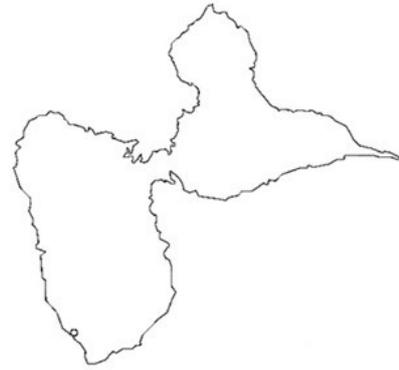




CONSULTING
FORMATION

GUADELOUPE



Du 30 septembre au 04 octobre 2024

FONDS EUROPÉENS

CURSUS D'APPROFONDISSEMENT DES ACTEURS DES FONDS EUROPÉENS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

**PORTEURS DE PROJET, BÉNÉFICIAIRES DES
FONDS, SERVICES INSTRUCTEURS ET SERVICES
GESTIONNAIRES DES FONDS, AUTORITÉS DE
CONTRÔLE ET SERVICES FINANCIERS**

**1 cursus complet de 5 jours de formation
décliné en 6 modules**

**Fortement recommandé aux stagiaires ayant suivi le premier cursus
au mois de novembre 2023**

**PRÉREQUIS:
Être initié aux fonds européens**



CURSUS D'APPROFONDISSEMENT DES ACTEURS DES FONDS EUROPÉENS DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

6 modules – Durée totale : 5 jours (31,5 heures)

Objectifs :

- * Permettre aux acteurs des fonds européens de mieux appréhender les obligations du bénéficiaire en matière de demande de concours FSE.
- * Permettre aux acteurs des fonds européens de mieux appréhender les règles de gestion en matière d'éligibilité des dépenses dans le cadre d'une demande de financement d'une opération par le FSE .
- * Permettre aux acteurs des fonds européens de maîtriser les règles de base du droit des subventions publiques, de sécuriser le processus d'attribution d'une subvention et contrôler efficacement son utilisation, d'identifier et de prévenir les risques contentieux
- * Permettre aux acteurs des fonds européens d'acquérir les principes de base de l'achat public en termes de droit et les évolutions de la réglementation, de maîtriser les notions marchés publics, respecter les bonnes pratiques pour bien acheter et limiter le risque contentieux

TARIF

2 300 € (non soumis à TVA) / personne
Tarif de groupe (5 personnes minimum) sur demande

Déjeuners pris en charge

INSCRIPTIONS

Date limite d'inscription:

Jeudi 19 septembre 2024

Adresse d'envoi des bulletins d'inscription:

traore@ct-consultingformation.fr

MODULE 1

Les obligations du bénéficiaire de FESI: Principes horizontaux et la publicité : comment les mettre en œuvre dans l'exécution de votre projet et les justifier ?

Durée : 1/2 jour

Date : lundi 30 septembre 2024 (matin)

Contenu :

8h30 : Accueil des participants

9h00 : Ouverture du séminaire

- * Présentation des experts
- * Présentation des participants
- * Présentation du programme du séminaire

9h30 : Début du module 1

I. Le rappel des obligations conventionnelles du bénéficiaire

II. La mise en œuvre opérationnelle ou comment intégrer les principes horizontaux dans les projets

- * Développement durable
- * Égalité des chances et la non-discrimination
- * Égalité entre les femmes et hommes

III. Les obligations d'information et de publicité

IV. la prévention des risques et de la fraude (conflit d'intérêt)

- * Le rappel des textes et de la jurisprudence
- * Les éléments de définition et les précautions à prendre
- * Les sanctions encourues en cas de manquement

12h00 : Déjeuner

MODULE 2

Les principes généraux d'éligibilité, les justificatifs de dépenses à produire, bilan d'exécution et demande de paiement : Comment s'y préparer et les réaliser ?

Durée : 1 jour

Date : lundi 30 septembre 2024 (après-midi)

Contenu :

13h30 : Début du module 2

I. Les principes généraux et les grands principes applicables à l'éligibilité des dépenses

- * Les grands principes relatifs à la justification des dépenses et à la conservation des pièces
- * Les règles d'éligibilité relatives aux frais de personnel
- * Les règles d'éligibilité relatives aux frais de bureau et frais administratifs
- * Les règles d'éligibilité relatives aux frais de déplacement et d'hébergement
- * Les règles d'éligibilité relatives aux frais liés au recours à des compétences et services externes
- * Les règles d'éligibilité relatives aux dépenses d'équipement
- * Les règles spécifiques à la sous-traitance
- * Les frais Inéligibles

17h00 : Fin de la journée

Date : mardi 1er octobre 2024 (matin)

8h30 : Poursuite du module 2

II. Les ressources

- * Les subventions publiques et privées
- * Les contributions en nature et de tiers
- * L'autofinancement

III. Le cas particulier des recettes générées par l'opération

IV. Les options de coûts simplifiés

- * Les différentes options disponibles
- * Les points de vigilance

V. Les modes de justification des dépenses

12h00 : Déjeuner

MODULE 3

Les Options des Coûts Simplifiés (O.C.S.)

Durée : 1/2 jour

Date : mardi 1er octobre 2024 (après-midi)

Contenu :

13h30 : Début du module 3

- I. Principe et finalité
- II. Les échelles d'utilisation des O.C.S.
- III. Formes et types d'O.C.S
- IV. O.C.S et financement non lié aux coûts
- V. Panorama et applications pratiques
- VI. O.C.S. par « catégories de dépenses

17h00 : Fin de la journée

MODULE 4

Initiation aux dispositions relatives aux aides d'Etat

Durée : 1/2 jour

Date : Mercredi 2 octobre 2024 (matin)

Contenu :

8h30 : Début du module 4

- I. La notion d'aides d'Etat
- II. Identifier une subvention
- III. Connaître les règles d'octroi des subventions
- IV. Maîtriser la procédure d'attribution d'une subvention
- V. Contrôler l'utilisation des subventions
- VI. Prévenir et gérer le contentieux des subventions

12h00 : Déjeuner

MODULE 5

Se préparer aux contrôles et à la phase contradictoire

Durée : 1 jour

Date : Mercredi 2 octobre 2024 (après-midi)

Contenu :

13h30 : Début du module 5

- I. Du point de vue du bénéficiaire du FESI
- II. Du point de vue des services gestionnaires de FESI : (A.G. ; AGD ; O.I.)
- III. Pour tous : la forme du rapport et de la réponse

17h00 : Fin de la journée

Date : jeudi 3 octobre 2024 (matin)

8h30 : Poursuite du module 5

- IV. Les différentes étapes de la procédure : Que faire et comment ?
- V. Exercices : cas pratiques à partir des situations des participants

12h00 : Déjeuner

Module 6

Commande publique et fonds européens

Date : jeudi 3 octobre 2024 (après-midi)

Contenu :

13h30 : Début du module 6

I. Le cadre réglementaire de la commande publique

II. Les règles de publicité et de mise en concurrence

- * Les seuils de publicité et de mise en concurrence
- * Les supports de publicité : JOUE, BOAMP, profil acheteur, etc.

III. Les procédures de passation

- * Les procédures formalisées
- * Les procédures adaptées
- * Les marchés de gré à gré

17h00 : Fin de la journée

Date : vendredi 4 octobre 2024 (matin)

8h30 : Poursuite du module 6

IV. Les différentes formes de marchés publics

- * Les marchés ordinaires
- * Les accords-cadres avec exécution à bons de commande
- * Les accords-cadres avec exécution par marchés subséquents
- * Les marchés publics à tranches

V. Elaboration des documents de la consultation (les pièces des marchés publics)

- * Acte d'engagement
- * Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- * Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- * Règlement de la consultation

12h00 : Déjeuner

13h00: Fin du cursus

MÉTHODE PEDAGOGIQUE:

La méthode alterne théorie et cas pratiques avec constitution de groupes de travail pour traiter des exemples concrets

MODALITÉS D'ÉVALUATION:

- * Contrôle des acquis en continu via les exercices proposés tout au long de la session-
- * Questionnaire de validation des acquis en fin de session
- * Evaluation de la satisfaction des stagiaires sur le contenu, la pédagogie et l'organisation

CONTACT

Renseignements complémentaires:

traore@ct-consultingformation.fr
06.64.82.11.65

OUTRE CE CURSUS, NOS CABINETS RESTENT À VOTRE ÉCOUTE POUR VOUS PROPOSER LEURS EXPERTISES ET COMPÉTENCES SUR TOUTE AUTRE ACTION



17, chemin d'En Téoulé
31530 Lévignac

-

3 rue Jean d'Arc
97615 Pamandzi

-

06.64.82.11.65
traore@ct-consultingformation.fr
www.ct-consultingformation.fr